

Décision n° 2016-82 portant délégation de signature

La directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,

Vu le code de la défense, notamment l'article R. 3414-18 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 13 octobre 2014 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense ;

Vu la décision n° 2015-28 du 24 avril 2015 modifiée portant organisation de la direction générale de l'EPIDE et attributions des directions et services ;

Vu la décision n° 2016-81 du 2 décembre 2016 portant nomination du secrétaire général de l'EPIDE

Décide :

Art. 1^{er}. - M. Philippe Kaspi, secrétaire général, supplée la directrice générale en cas d'absence ou d'empêchement de cette dernière.

Hors ces circonstances, délégation est donnée à M. Philippe Kaspi à l'effet de signer, au nom de la directrice générale, toutes les décisions, actes et pièces de correspondance relevant de l'exercice de ses attributions, à l'exception des textes normatifs internes à l'établissement.

Art. 2. - Le secrétaire général est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.



NATHALIE HANET